



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lenteur de rénovation urbaine dans le Grand Nancy

Question orale n° 284

Texte de la question

M. Emmanuel Lacresse attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé de la ville et du logement, sur le renouvellement urbain des quartiers d'intérêt national de la Métropole du Grand Nancy et plus particulièrement sur la lenteur du traitement des dossiers de rénovation urbaine constitués dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le Plateau de Haye à Nancy et les Provinces à Laxou ont été retenus parmi les 200 quartiers d'intérêt national. Au regard des sommes investies par l'État, l'objectif était la transformation profonde des quartiers prioritaires de la politique de la ville précités en intervenant sur l'habitat et les équipements publics, afin de favoriser la mixité dans ces territoires. À ce jour, force est de constater que l'ensemble des sites de reconstitution ne sont toujours pas identifiés par la Métropole du Grand Nancy, laissant les quartiers concernés dans une situation délicate pour pouvoir bénéficier de toute action publique de l'État (ANRU, Action logement, dont les crédits ne peuvent être utilisés). Dès lors, il lui demande de connaître ses propositions pour que les quartiers du Plateau de Haye à Nancy et les Provinces à Laxou puissent enfin bénéficier de la métropole d'un calendrier de relogement permettant l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et ainsi la restauration de l'égalité républicaine dans les quartiers les plus modestes.

Texte de la réponse

RÉNOVATION URBAINE DANS LE GRAND NANCY

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Lacresse, pour exposer sa question, n° 284, relative à la rénovation urbaine dans le Grand Nancy.

M. Emmanuel Lacresse. Le budget de l'État, par le biais des crédits consacrés à Action Logement, finance intégralement le remodelage en profondeur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). À Nancy, les cinq quartiers prioritaires bénéficient d'une action visant à rebâtir l'habitat collectif – les tours et les barres – et les équipements publics, comme le groupe scolaire du quartier des Provinces à Laxou. Le projet conçu pour ce quartier est d'une ampleur comparable à celui du plateau de Haye, aussi appelé le Haut-du-Lièvre, dont la barre du Cèdre bleu est toujours intacte.

Il faut aussi favoriser le passage au chauffage urbain et l'isolation thermique du collectif à grande échelle, comme dans le quartier Vand'est de Vandœuvre-lès-Nancy. Je pense également au remodelage des centres commerciaux, comme celui des Nations, voire à leur reconstruction, comme pour celui de Jeanne d'Arc – également à Vandœuvre-lès-Nancy.

Pour réussir, l'État doit apprécier la vitesse de la rénovation à Nancy comparée à celle d'autres métropoles et concentrer son action sur la construction de logements. En effet, ce facteur est déterminant pour assurer le relogement des personnes concernées, dans de bonnes conditions et avec leur accord, avant de déclencher les

opérations de destruction dans les QPV. L'État doit être attentif à l'identification, à l'échelle de l'agglomération de Nancy, des occasions de mise en chantier rapide de logements. La quantification doit en être décidée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), à la hauteur des ressources considérables d'Action logement, votées chaque année et par trop inutilisées.

Nos concitoyens, souvent très jeunes, qui vivent dans ces quartiers sont notre avenir. Les habitants doivent connaître les étapes identifiées par l'État pour lever les blocages à l'accélération de la construction de logements. Je souhaite également savoir de quelle manière l'État entend dialoguer de façon incitative avec la métropole du Grand Nancy.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports. Vous interrogez mon collègue chargé du logement sur l'avancement des projets de renouvellement urbain dans la métropole du Grand Nancy. Les projets soutenus par la métropole, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, ont été validés en avril 2019, lors d'un comité d'engagement. La convention initiale, signée en mars 2020, a contractualisé un nombre important d'opérations : 1 854 démolitions, 1 414 réhabilitations, 1 411 logements en diversification et 1 338 logements sociaux en reconstitution, pour un concours financier global avoisinant 150 millions d'euros.

La moitié des crédits a d'ores et déjà été engagée ; cette proportion est supérieure à la moyenne nationale. Cet effort doit continuer, dans le dialogue entre l'État et les collectivités, notamment la métropole. L'état d'avancement ne suscite pas d'inquiétude particulière ; nous devons poursuivre le projet et, si possible, l'accélérer.

La reconstitution de l'offre et le relogement sont des enjeux essentiels, connus et identifiés par tous les acteurs ; ils font l'objet d'un suivi très régulier des services de l'État. Un plan pluriannuel d'engagement prévoit la réalisation de 1 125 logements restant à reconstituer ; il doit permettre de respecter l'objectif de plus de 1 300 reconstitutions d'ici à son terme, en l'ajustant en fonction des évolutions du projet, afin de faire mieux à chaque fois que cela est possible.

Lors du dernier comité d'engagement des projets du plateau de Haye à Nancy et des Provinces à Laxou, l'Anru et ses partenaires ont demandé d'intensifier et d'accélérer l'identification des sites, afin d'atteindre 80 % de l'objectif de reconstitution d'ici la signature du prochain avenant (*M. Emmanuel Lacresse acquiesce*). L'Anru et les acteurs locaux ont salué la dynamique de mutation foncière et de transformation sociale, soutenue en particulier par la métropole, en soulignant l'exemplarité du projet en matière d'adaptation aux enjeux de la transition écologique. Pour l'avoir constaté récemment, je sais, monsieur le député, à quel point vous êtes personnellement engagé dans ce suivi et dans cette accélération, aux côtés des acteurs et des collectivités.

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Lacresse.

M. Emmanuel Lacresse. Les forces vives de l'agglomération, telles que le maire de Laxou, les architectes et les groupes immobiliers, sont mobilisées et se tiennent à votre disposition, monsieur le ministre.

Pour l'Anru, le dossier prioritaire consiste à réaliser le tracé d'une nouvelle avenue de l'Europe à Laxou, selon un nouvel axe. C'est un projet ambitieux et parfaitement exaltant. Par ailleurs, le vice-président de la métropole entend priver ce quartier de piscines cet été – un sujet important pour notre jeunesse.

Un autre projet concerne la tour des Nations. Le centre commercial qu'elle abritait est en liquidation, ce qui permettra d'agir. Je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur un point : cette tour, une fois qu'elle aura été rapidement réhabilitée, devra, pour retrouver son élan, accueillir à nouveau les services de l'État, du département et de la région. La tour des Nations doit aussi conserver son intégrité, car elle est un élément essentiel du paysage urbain de Vandœuvre-lès-Nancy, tel qu'il a été conçu par Richard Pouille, autour du parc

qui porte son nom.

Si nous menons à bien ces deux grands projets, nous aurons donné un nouveau visage à la ville de Nancy et à son agglomération, grâce à la politique menée par le Gouvernement en matière de rénovation urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Lacresse](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 284

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Ville et logement

Ministère attributaire : Ville et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#)

Réponse publiée le : 12 avril 2023, page 3699

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 avril 2023](#)